

## LE NOUVEAU SYSTEME DE PRODUCTION SUR LES RAILS

La réunion des vendanges du Syndicat général des vignerons se tient jeudi à Cognac. Christophe Forget, le président, évoque les résultats de l'affectation parcellaire.



**Christophe Forget : « Les viticulteurs ont compris que l'affectation est une adaptation du vignoble. » PHOTO S.J.**

Cette année, pour la première fois de leur histoire, les viticulteurs de la région de production « cognac » ont « affecté » leurs hectares à une production, avant même d'avoir vendangé.

Les cinq mille et quelques exploitants viticoles avaient jusqu'au 1er juillet indiquer combien de surface ils destineraient au cognac et combien ils destineraient aux « autres débouchés », c'est-à-dire les vins, mousseux et jus de raisin.

Le point avec Christophe Forget, le président du Syndicat général des vignerons (SGV), artisan de ce nouveau système de production et de gestion.

### **Quels sont les résultats de cette première affectation parcellaire ?**

Sur les 75 000 hectares de la région, 2 975 hectares sont allés aux « autres débouchés » contre une estimation à 3 500 hectares, base sur laquelle a été calculé le rendement cognac.

### **Les 500 hectares manquants pénalisent-ils la pertinence du rendement cognac fixé à 9 hectolitres d'alcool pur par hectare ?**

Non, il y aura un rattrapage l'année prochaine. On admet qu'on corrigera l'erreur l'année prochaine.

**L'un des préalables à la réussite de l'affectation parcellaire, répétiez-vous, était que les maisons de négoce annoncent leurs intentions d'achat avant le 1er juillet. Vous ont-elles entendu ?**

Oui ! J'ai l'honnêteté de le dire ! Martell et Courvoisier l'ont fait. Chez Hennessy, les livreurs qui le demandaient avaient les informations auprès des bouilleurs de profession.

**Il n'est pas dans l'habitude du SGV de donner des noms de maison...**

Le fait de reconnaître quand c'est bien donné du crédit à ce que l'on dit [sourire] A contrario, je crois que si tout le monde avait joué le jeu, on serait aux 3 500 hectares affectés à d'autres débouchés. Certains viticulteurs ont appris courant juillet que leur volume diminuerait de 30 % ! Des viticulteurs sont venus nous demander si leur affectation pouvait être modifiée mais ça n'était pas possible.

**Quels sont les autres enseignements de cette première année d'affectation avant vendange ?**

Sur les 5 000 viticulteurs, 2 600 n'ont pas affecté à un « autre débouché » et donc 2 400 ont affecté. C'est pour nous le signe d'une prise de conscience collective qu'il faut alimenter une filière (jus de raisin, vins, etc). L'autre enseignement est que 850 exploitants ont affecté plus de 10 % de la surface aux débouchés autres que le cognac. Il sera intéressant de regarder plus tard les chiffres, cru par cru. Les viticulteurs ont compris que l'affectation est une adaptation du vignoble.

**Quand est-ce que les viticulteurs devront affecter leurs hectares pour deux vendanges comme le prévoit la réforme ?**

La vendange 2011 se déroulera comme cette année. C'est en 2012, que les viticulteurs devront affecter, toujours avant vendanges, pour les récoltes 2012 et 2013.

**Le SGV tient sa réunion des vendanges jeudi, à Cognac (1). Quel sera votre message ?**

Je vais avoir un message très technique sur la recrudescence de la flavescence dorée dans nos vignes. Les viticulteurs doivent prendre conscience qu'il est important de prospecter le vignoble pour lutter contre la propagation de cet insecte.

**Les expéditions et sorties de cognac dans le monde retrouvent une croissance à deux chiffres. Quel est votre sentiment ?**

Il est plus facile de gérer les affaires dans un contexte positif mais je reste prudent. Je fais une différence entre les sorties de cognac et la consommation dans le monde. Il y a eu un phénomène de déstockage chez les distributeurs en 2009...

Il est normal que les stocks se reconstituent. Il ne sert à rien de s'emballer.

(1) La réunion est programmée le jeudi 23 septembre, à 17 heures, salle de la Salamandre, Cognac.